

Groupe de travail sur le financement des universités et des instituts de recherche

Annexe sur les points discutés au cours des sept premières réunions

(10 novembre 2016, 17 novembre 2016, 2 décembre 2016, 22 décembre 2016, 13 janvier 2017, 23 janvier 2017 et le 6 février 2017)

1. Mesures à prendre pour que les universités et les instituts de recherche puissent diversifier leurs ressources financières :

- Les dons sont une des ressources financières les plus importantes pour les universités et les instituts de recherche. Ces institutions doivent donc élaborer des stratégies pour récolter des dons à l'initiative des présidents et de leurs entourages. (par ex. rubrique des dons sur la page d'accueil des universités)
 - Pour attirer les donateurs, les universités doivent faire état de leurs visions à moyen terme et de leur dynamisme.
 - Il est nécessaire de former des spécialistes de la collecte de dons (aux Etats-Unis, il y a plusieurs « fundraisers » dans chaque université importante).
 - Concernant les dons individuels, on peut profiter de l'existence d'associations des anciens étudiants.
 - Les mesures fiscales, dont des réductions d'impôts pour les donateurs, sont en général bien aménagées au Japon comme dans les pays occidentaux. Toutefois, concernant les dons aux universités, les réductions d'impôts sont limitées aux donateurs qui aident les étudiants en difficulté financière.
 - Il faut étudier la possibilité des dons sous forme de propriétés immobilières ou de legs au décès.
 - Les collectivités locales doivent pouvoir utiliser les dons récoltés dans le cadre du « Furusato Nozei (Hometown Tax) * » pour aider des universités de leur ville en difficulté.
- * « Furusato Nozei (Hometown Tax) » : Un type de don. Ceux qui ont fait des dons à une autre commune (souvent une commune rurale) que celle de leur résidence (souvent située en milieu urbain) peuvent bénéficier d'une réduction (presque la même somme que le don) de leurs impôts locaux. Ceci permet aux communes rurales d'obtenir des fonds.
- Il faut utiliser le financement participatif (crowdfunding).

2. Identification des systèmes institutionnels et législatifs nécessaires à la création de startups issues des universités et des instituts de recherche et à la promotion de leurs activités :

- Il y a une grande différence entre les Etats-Unis et le Japon pour la création d'une startup : Aux Etats-Unis, on considère la faillite d'une startup comme étant une expérience positive pour le prochain essai, alors qu'au Japon une faillite est considérée comme étant un échec dans la vie sociale. Il faut créer un cadre qui permette aux jeunes d'essayer de créer une société à plusieurs reprises ou de trouver un poste dans une entreprise après la faillite d'une startup.
- Il faut soutenir les jeunes pousses à chaque étape depuis l'élaboration de leur projet de création d'entreprise jusqu'au lancement de l'entreprise et ce, avec la collaboration de plusieurs organismes gouvernementaux.
- Les établissements financiers japonais ont tendance à ne pas prendre de risques. Ils continuent à financer des startups qui ont déjà réussi au détriment des startups dont la réussite n'est pas sûre et qui ont besoin de financements.
- Les universités doivent offrir des formations à la création d'entreprises. Elles doivent également former des « mentors » qui soutiennent les jeunes entrepreneurs.

3. Formation universitaire de ressources humaines adaptées au besoin du secteur industriel :

- La mise en place de programmes scolaires organisés en collaboration entre l'université et l'entreprise est utile pour former des ressources humaines adaptées aux besoins du secteur industriel.
- Les universités doivent créer de nouveaux départements et de nouveaux cours en fonction des besoins du secteur industriel, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle, les domaines interdisciplinaires et aussi des domaines traditionnels qui sont indispensables à l'industrie mais qui sont en disparition dans les programmes universitaires (comme le génie chimique, le génie civil, la métallurgie et la science du textile).

4. Facilité et efficacité de la dépense liée aux frais de la recherche :

- Les subventions publiques sont souvent annuelles, auquel cas elles doivent être dépensées en totalité avant la fin de l'année fiscale. Sinon, la partie non dépensée est récupérée par l'Etat. Ce système n'est pas adapté aux activités de recherche. En outre, ce système impose aux universités et aux instituts de recherche de réaliser chaque année des démarches administratives compliquées (préparation d'une demande de subvention au début de chaque année fiscale et dépôt d'un compte rendu de dépense à la fin de l'année fiscale).
- Ce système entraîne des manipulations cachées de comptabilité chez les utilisateurs pour prévenir la récupération des sommes non utilisées en vue de les dépenser au cours de l'année fiscale suivante.
- Afin de permettre aux chercheurs d'utiliser les fonds de recherche plus librement, le MEXT a mis en place un fonds dans le cadre du programme de financements des projets de recherche « Kakenhi » (Grants-in-Aid for Scientific Research <https://www.jsps.go.jp/english/e-grants/index.html>) en 2011. Ce fonds permet notamment aux petits et moyens projets de recherche d'utiliser leur subvention sur plusieurs années tout en simplifiant les procédures administratives. (A cause du montant limité du fonds Kakenhi, les grands projets de recherche ne peuvent pas en bénéficier pour le moment).
- Il faut mettre en place des fonds semblables au Kakenhi dans d'autres programmes de financements.
- Aux Etats-Unis, il y a un système qui permet aux chercheurs de reporter à l'année suivante la partie non utilisée d'une subvention avec une procédure simple. Il faut étudier la possibilité d'introduire un tel système au Japon.

5. Aides aux universités régionales pour contribuer à la croissance des régions :

- On constate des efforts des collectivités locales et des universités locales pour enrayer la réduction de la population locale et pour attirer des jeunes en utilisant différents programmes publics dont le COC* et en créant des programmes régionaux.
« Center of Community Program (COC) »* : programme, mis en place en 2013 par le MEXT, qui consiste à aider les universités régionales qui modifient leurs programmes académiques pour former des ressources humaines adaptées aux profils demandés par leur région, avec la collaboration des collectivités locales et des entreprises situées dans leur région.
- Les universités régionales doivent concentrer leurs programmes académiques sur certains domaines spécifiques liés à leur région.
- Les collectivités locales peuvent utiliser les fonds récoltés dans le cadre du « Furusato Nozei (Hometown Tax) »* pour aider des universités de leur ville en difficulté. /.
« Furusato Nozei (Hometown Tax) »* voir la Section 1 plus haut.